

## TVA, opérations intracommunautaires et DEB

### Objectifs :

Cerner les dispositions réglementaires de la TVA intracommunautaire et les obligations fiscales, administratives et déclaratives qui en découlent  
Maîtriser le traitement fiscal et déclaratif réservé aux opérations spécifiques  
Evaluer l'étendue des pouvoirs d'enquête et de contrôle des administrations fiscales et douanières  
Maîtriser les règles d'assujettissement et de réalisation de la déclaration d'échanges de bien

### Programme :

#### **Territorialité de la TVA**

- ✓ Définition du territoire français
- ✓ Définition du territoire de l'Union européenne
- ✓ Lieu d'imposition
- ✓ Relations entre la métropole et les DOM

#### **Etudier les règles applicables aux échanges internationaux et intracommunautaire de biens**

- ✓ La notion de livraison de biens intracommunautaires
- ✓ Les règles de territorialité
- ✓ L'exonération des livraisons intracommunautaires de biens
- ✓ La notion de transfert de biens
- ✓ Les mesures de simplification
- ✓ La notion d'acquisition intracommunautaire
- ✓ Les échanges internationaux
- ✓ Importation et exportation : interpréter les notions d'importateur et d'exportateur au sens de la TVA
- ✓ Les mécanismes d'exonération et de franchise

#### **Appliquer les règles relatives aux prestations de services intracommunautaires**

- ✓ La réforme du lieu d'imposition des prestations de services en 2010 : principe d'imposition dans le pays d'établissement du preneur ; la procédure d'autoliquidation
- ✓ Les exceptions au principe d'imposition dans le pays du preneur : locations de moyens de transport, restauration...
- ✓ Calcul et inscription de la TVA sur le CA3
- ✓ Nouvelle déclaration d'échange de services

#### **Compléter les registres obligatoires**

- ✓ Le registre des biens expédiés à titre temporaire
- ✓ Le registre des prestataires
- ✓ Le registre des façonniers

#### **Le régime des transports internationaux**

- ✓ Exonérations spécifiques
- ✓ Transport intracommunautaire de biens

**Code :** A119

**En présentiel :**

**Durée :** 2 jours

**Prix :** 990 € HT

**Lieu :** Paris

### **Liste des dates :**

10 au 11 janvier  
07 au 08 mars  
22 au 23 mai  
12 au 13 septembre  
21 au 22 novembre

**En distanciel :**

**Durée :** 3 sessions de 0,5 jour et 1 heure de coaching individuel

**Prix :** 810 € HT

### **Liste des dates :**

Janvier : 10 matin, 12 matin et 15 matin  
Mars : 04 matin, 05 matin et 08 matin  
Avril : 05 après-midi, 08 après-midi et 15  
Juillet : 03 matin, 05 matin et 08  
Octobre : 07 après-midi, 09 après-midi et 11  
Décembre : 02 après-midi, 05 après-midi et 09 après-midi

### **Public concerné :**

Chef comptable, tout collaborateur en charge de la déclaration de TVA ou DEB

### **Intervenants :**

Spécialiste de la TVA et des échanges intracommunautaires

### **Pré-requis :**

Aucun

### **Techniques d'animation :**

Alternance de théorie et de pratique.  
Exercices individuels et collectifs.  
Retour d'expériences.  
Echanges.  
Etudes de cas.

<p><b>Intégrer le mécanisme de l'autoliquidation et de représentation fiscale d'une société étrangère</b></p> <p><b>La Déclaration d'Echanges de Biens (DEB)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Objet et utilisation administrative des DEB</li><li>✓ Entreprises soumises à la DEB</li><li>✓ Seuils d'obligation</li><li>✓ Contenu de la DEB</li><li>✓ Modalités de transmission des déclarations</li><li>✓ Sanction des infractions constatées</li></ul> <p><b>Anticiper les contrôles des administrations fiscale et douanière</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les principaux éléments contrôlés par les administrations</li><li>✓ Les conséquences d'une absence de déclaration des opérations ou d'erreurs dans l'établissement des factures</li><li>✓ Les pénalités applicables et les sanctions « particulières »</li><li>✓ Définir les règles régissant la prescription</li></ul>	Entraînements.
--	----------------